

MATÉRIEL INDUSTRIEL

PRIME DE PERFORMANCE 2026 : MODIFICATION DU CALCUL DE LA PRIME INCENTIVE



POUR LA CFDT, LA SÉCURITÉ NE SE MARCHE PAS

Ce qui change en 2026 :
Jusqu'ici, la prime de performance reconnaissait l'engagement des équipes sans être conditionnée à des objectifs d'assiduité ni à des indicateurs de sécurité. La CFDT l'avait saluée comme un dispositif plus juste, qui ne faisait pas peser de pression supplémentaire sur les agents.

© Adobe Stock

CE N'EST PAS UN DÉTAIL: C'EST UN CHANGEMENT DE PRINCIPE

POURQUOI LA CFDT S'Y OPPOSE

L'objectif de tous est de réduire les accidents. En revanche, utiliser les accidents comme levier financier est une mauvaise réponse au problème.

- ▶ La sécurité ne peut pas devenir un mécanisme de bonus/malus. La santé des agents se protège par des moyens, de l'organisation et du temps dédié à la prévention.
- ▶ Ce dispositif peut conduire à de la sous-déclaration des accidents : pression implicite pour ne pas « faire perdre la prime au collectif », accidents minimisés, arrêts retardés, situations dangereuses moins déclarées.

**UN ACCIDENT NON DÉCLARÉ N'EST JAMAIS UN ACCIDENT ÉVITÉ :
C'EST UN RISQUE QUE L'ON LAISSE SE REPRODUIRE.**

- ▶ Les accidents du travail ne sont pas un bon indicateur de prévention : ils disent ce qui s'est passé, pas ce qui a été fait pour éviter l'accident (organisation, moyens, charge, délais, formation, outillage).
- ▶ La responsabilité de la prévention ne doit pas peser exclusivement sur les équipes : les accidents renvoient d'abord à des choix d'organisation et de moyens.



CE QUE LA CFDT A FAIT

La CFDT a déposé une DCI (demande de concertation immédiate) pour alerter sur les effets pervers du dispositif et proposer des alternatives plus efficaces pour la prévention (indicateurs proactifs, remontées de situations dangereuses, actions de prévention concrètes).

**LA DIRECTION A CONFIRMÉ LE MAINTIEN DU DISPOSITIF,
SANS ÉVOLUTION.**

CE QUE LE NOUVEAU MODE DE CALCUL PEUT PRODUIRE SUR LE TERRAIN

DES EFFETS À NE PAS SOUS-ESTIMER

- ▶ Pression collective quand un accident avec arrêt survient.
- ▶ Tensions entre collègues liées à l'impact financier pour le collectif.
- ▶ Moins de remontées de situations dangereuses et de presque accidents.
- ▶ Confusion entre prévention et performance financière.



**UN ACCIDENT PEUT ARRIVER À UN AGENT SANS QU'IL AIT COMMIS LA MOINDRE IMPRUDENCE :
LE LIER À UNE PRIME EST INJUSTE ET CULPABILISANT.**

CE QUI PEUT SE PASSER

Quand une partie de la prime dépend du nombre d'AT avec arrêt :

- ▶ Un agent peut hésiter à déclarer un accident.
- ▶ Un collectif peut se sentir responsable de la perte de la prime.
- ▶ Une situation dangereuse peut être minimisée.

**CE SONT PRÉCISÉMENT CES SITUATIONS QUI EMPÊCHENT DE PRÉVENIR LES ACCIDENTS
SUIVANTS. CE QU'ON NE VOIT PAS AUJOURD'HUI, ON LE SUBIT DEMAIN.**

CE QUE LA CFDT CONTINUERA DE DÉFENDRE



- ▶ La déclaration systématique des accidents du travail.
- ▶ La prise en compte des situations à risque à tous les niveaux.
- ▶ Des moyens concrets pour la prévention (organisation, temps, formation, outillage).
- ▶ L'alerte lorsque la sécurité est mise sous pression.

CE QUE LA CFDT PROPOSE POUR FAIRE PROGRESSER LA SÉCURITÉ



- ▶ Remontée des situations dangereuses et des presque accidents.
- ▶ Analyse des causes sans recherche de faute.
- ▶ Actions sur l'organisation du travail : charge, moyens humains et matériels.
- ▶ Tournées sécurité (managers + agents).
- ▶ Temps dédié à la prévention.
- ▶ Formations ciblées sur les situations à risque réelles.
- ▶ Investissements là où les accidents se répètent (outillage, ergonomie, accès).

CE QUE LA CFDT VOUS INVITE À FAIRE



- ▶ Déclarez vos accidents et situations dangereuses.
- ▶ Ne vous mettez pas en danger pour un objectif financier.
- ▶ Contactez vos représentants CFDT en cas de pression ou de difficulté.

